

Suite à la convocation en date du 23 novembre 2015.
Le quorum n'ayant pas été atteint le 11 décembre
2015. Le Comité Syndical réuni de plein droit à Aire
sur la Lys le 16 décembre 2015.

Étaient présents :

Mme Leveugle, MM. Ben Amor, Cambien, Detournay, Dissaux, Gosset, Houssin,
Lefebvre, Verdonck.

Étaient excusés :

Mmes Bouchart, Goube, Leys, MM. Cauche, Evrard, Godefroy, Legrand, Massart, Petit,
Plouy, Vicot, Waymel.

Vu le rapport n° 29-15

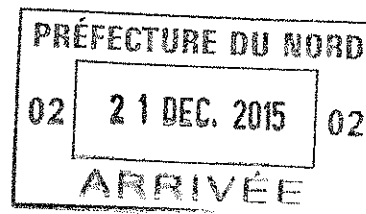
DECIDE

- de fixer le montant de la participation financière pour chacun des risques au 1^{er}
janvier 2016 à :

Pour la Santé		
1 bénéficiaire	2 bénéficiaires	3 bénéficiaires et plus
25,00 €	30,00 €	35,00 €

. 25,00 € brut par agent pour la prévoyance

- d'approuver la révision annuelle de ces participations sur l'indice des prix à la
consommation,
- d'imputer la somme nécessaire sur le crédit inscrit au 6478 du budget du
Syndicat,
- d'autoriser la signature par son Président de prendre toutes dispositions en vue
de l'exécution de cette opération.



VOTANTS : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Acte exécutoire déposé auprès
de Monsieur le Préfet, le 18 DEC. 2015

Le Président,
Jean Claude DISSAUX

Le Président du Syndicat Mixte
d'Adduction des Eaux de la Lys

Jean Claude DISSAUX